

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Fonderie de Roquevaire Site inspecté : Atelier du Clavier Date de l'inspection: 05/09/2017

INSPECTION

constat de l'inspecteur :

Les sols dans l'atelier et autour de celui-ci sont recouverts de sable mélangé à la résine.
Les sols doivent être nettoyés régulièrement pour prévenir les envois

Ecart aux dispositions de : l'article 3.4 de l'arrêté ministériel du 30/06/1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n° 2551 : "Fonderie (fabrication de produits moulés)" de métaux et alliages ferreux

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

G. LEONHARDT



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Fonderie de Roquevaire Site inspecté : Atelier du Clavier Date de l'inspection: 05/09/2017

INSPECTION

constat de l'inspecteur :

Les dernières mesures de débit rejeté dans l'atmosphère et de concentration des polluants, ainsi que les dernières mesures de bruit et d'émergence datent de plus de trois ans.

Ecart aux dispositions des articles 6.3 et 8.4 de l'arrêté ministériel du 30/06/1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n° 2551 : "Fonderie (fabrication de produits moulés)" de métaux et alliages ferreux

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

G. LEONHARDT



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

DREAL